



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

ADMINISTRATION AND GENERAL SERVICES

CLARIFICATIONS ET REPONSES AUX QUESTIONS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET L'ELABORATION ET LA MISE A NIVEAU DE POLITIQUES DU DEPARTEMENT GESTION DES RISQUES

Nous vous transmettons ci-dessous les réponses aux questions et/ou clarifications formulées par les potentiels proposant.

Question 1

N'hésitez pas à préciser ce qui suit :

Pourriez-vous confirmer si ce processus est réservé exclusivement aux entreprises nationales, ou si des entreprises internationales sont également éligibles à participer ?

Réponse 1

Il s'agit d'un dossier ouvert à toutes les entreprises qui ont les capacités techniques et déontologiques nécessaires

Question 2

De plus, existe-t-il un budget estimé pour ce projet ?

Réponse 2

Le budget sera communiqué plus tard

Question 3

Nous serions reconnaissants si vous pouviez nous fournir une copie des Termes de référence (TdR)

Réponse 3

Prière trouver ci-joint les versions anglaise et française des TDR

Question 4

Dans le cadre de la préparation de notre manifestation d'intérêt relative aux conventions n° CZZ366902N et CZZ366901M entre la BIDC et l'AFD pour les deux lignes de crédit et le programme d'assistance technique, nous souhaiterions solliciter une précision.

Au regard des Termes de Référence, nous comprenons que la grille d'évaluation est utilisée pour l'établissement de la liste restreinte des candidats. Pourriez-vous nous confirmer si la soumission d'informations complémentaires est également attendue, telles qu'une présentation de l'entreprise ou une description plus détaillée des projets de référence présentés dans la grille d'évaluation ?

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Réponse 4

Le candidat est libre de présenter son offre à son gré, tout en respectant les lignes directrices fixées dans l'avis.

Question 5

Nous avons des questions relatives à l'AMI libellé en objet de ce mail :

- Le critère **formation supérieure en gestion de risques et/ ou en finance** désigne-t-il des formations adressées à l'attention de clients sur la gestion de risques et/ou la finance ?
- La **déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale** doit-elle être un document distinct de l'AMI ou peut-on la placer après la lettre de Soumission ?

Réponse 5

- Il s'agit des formations suivies par l'expert lui-même et sanctionnées par un diplôme ou un certificat
- C'est une annexe à renseigner et joindre au dossier

PJ : 02